



Autorités, administration, législation

Formation – Mise en œuvre du nouveau droit de la protection des données

Jeudi 16 janvier 2025, 10h00 – 11h30, suivi d'un apéritif riche (Français, région Sud)

Mercredi 29 janvier 2025, 10h00 – 11h30, suivi d'un apéritif riche (Français, région Centre – Nord francophone)

Donnerstag, 30. Januar 2025, 10.30 – 12.00 Uhr, gefolgt von einem Apero riche (Deutsch, Region Deutschfreiburg)

[Inscription personnelle par participant.e jusqu'au 09.01.2025 via ce lien](#)

Public-cible : Personnel communal et d'associations de communes, élus communaux et membres de comités de direction d'associations de communes, préfectures

Programme

10h00 Accueil, introduction
(ACF)

10h10 Mise en œuvre de la Loi sur la protection des données : fil conducteur et boîte à outils :

- Brochure de formation initiale à la protection des données et à la sécurité de l'information – Guide aux communes : *Comment dois-je m'y prendre ?*
- Registre des activités de traitement
- Accords de confidentialité
- Directive de protection des données et sécurité
- Formulaires d'opposition
- Externalisation avec checklist
- Modèle de contrat de sous-traitance et modèle de principes de protection des données
- Modèle de déclaration de protection des données pour site Internet

(Martine Stoffel, Préposée cantonale à la transparence et à la protection des données, accompagnée des membres du Groupe de travail « terrain »)

11h10 Discussion et conclusion

Documentation utile :

- [Ordonnance sur la protection des données \(OPDo\) du 31.08.2022](#)
- [Loi sur la protection des données \(LPrD\) du 12.10.2023 \(RSF 171\)](#)
- [Documents et modèles de référence](#)